

PRATIQUE

NOUS JOINDRE
Rédaction Publicité
Place Porta, 20100
Sartène
Tél : 04.95.74.90.10.
Fax : 04.95.74.90.11
Email : sartene@
corsematin.com
Abonnements - Tél.
04.95.32.85.01.

URGENCES

Pompiers - Tél.18.
S.A.M.U. - Tél.15.
Gendarmerie. Tél.- 17.
Médecin de garde en Corse
: 116 117.
Hôpital local.-Lieu-dit Cas-
ciabello. tél 04.95.77.95.00

SNSM - Tél. 06.47.20.61.66.
Cross Med Urgence
secours en mer - Tél. 196
EDF.- Renseignement client-
èle. 09.69.32.25.20 ;
Dépannage électricité :
09.72.67.50.20.
Engie (GDF) - Tél
09.69.32.25.20.

**Aujourd'hui à
Sartène**



16°
8 heures



25°
14 heures



25°
17 heures



ILLAGES

GROSSA
Conférence
sur le legs
de la collection

FUZZÀ

La forêt communale de Viggiano se dote d'un document de gestion

Un projet de territoire partagé par quatre collectivités. Viggianello, Arbellara, Fozzano et Sainte-Marie Figaniella, ces quatre communes sont propriétaires indivis à parts égales du massif forestier de Viggiano.

Cette semaine, les maires et délégués des communes étaient réunis à Fozzano dans le cadre de l'annonce officielle de la création d'une commission syndicale pour la gestion des biens et des droits indivis.

Un arrêté préfectoral vient entériner la création de cette commission.

Cette signature offre une structure juridique qui va permettre de simplifier les démarches des propriétaires indivis et la gestion future de la forêt. Chacun des conseils municipaux a élu un délégué par communes.

La forêt de Viggiano est une région forestière à part entière. Elle se déploie sur une surface de 945 ha et abrite des essences comme le chêne vert, le maquis ou le pin maritime. Au Sud de la forêt, les lieux-dits Burgo et les Martini. Puis elle déborde à l'Ouest jusqu'à Valle di Mala et rejoint l'Alta-Rocca sur le



À Fozzano, ONF, élus et délégués des communes ont annoncé la création officielle d'une commission syndicale pour la gestion des biens et des droits indivis de la forêt de Viggiano. /PHOTO A.-F. I.

versant est. La forêt communale sur laquelle s'applique le régime forestier depuis 1870 porte le nom de la Piève de Viggiano.

Une volonté des communes d'œuvrer ensemble

"Il était compliqué jusqu'à présent pour les quatre communes d'organiser l'exploitation du massif forestier car il n'y avait pas de direction. Les communes se regroupent aujourd'hui pour donner un cadre juridique à la forêt", in-

dique Jean-Antoine Mondoloni, le délégué de la commune de Viggianello.

L'office national des forêts est garant de la gestion de l'intégralité du massif.

"L'ONF établit un aménagement forestier, qui est le document de gestion pour une période de vingt ans pour les communes propriétaires", note Philippe Hazemann, technicien à l'ONF. Une constatation s'impose : la forêt était gérée par l'ONF mais il n'y avait pas de vision globale de quatre communes.

En une année, la forêt va être parcourue dans son intégralité par l'ONF qui réalisera un recensement, pour obtenir une vue d'ensemble et répondre aux attentes de la commission.

"Il s'agit du premier aménagement forestier depuis plus d'un siècle. Deux actions sont programmées sur ce massif. La première, garantir une gestion durable de la forêt et ainsi assurer sa mise en valeur.

"Ensuite, répondre aux objectifs de la commission syndicale et préserver la forêt de façon plus opérationnelle, à travers la protection contre les incendies, la production de bois, l'accueil du public...", ex-

plique Christophe Felder, nouveau directeur territorial de l'ONF.

Recenser les activités de sport nature

Au niveau de la récolte du bois, les communes pourront savoir sur quel volume et sur quelle fréquence il peut être produit. Cette présence va aussi permettre de recenser les activités et de recueillir les demandes de potentiels éleveurs.

"Au canyon de Baracci, situé sur la commune de Sainte-Marie Figaniella, cinq activités de sport nature sont inventoriées. Maintenant que la commission est créée, les communes souhaitent les identifier et conventionner avec elles", développe Mirreille Istria, la mairesse de Fozzano.

Le canyon est très fréquenté par les sportifs et les vacanciers. En moyenne 10 à 15 000 visiteurs le parcourent chaque année. La création de la commission syndicale va aussi permettre de rationaliser l'activité pour assurer une bonne sécurité du lieu et des personnes.

A.-F. I.

TRANSPORTS

SARTÈ

Navette municipale Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17h. Pour réserver un déplacement, contacter le : 06.34.20.97.15.

ARGIUSTA/ PITRETTU È BICCHISGIA

Navette solidaire A Paisana, entre Argiusta- Moliccio, Moca-Croce et Petreto-Bicchisano. Réservation ou renseignement au 06.35.37.35.05. Horaires : du mardi au samedi : départ d'Argiusta vers Bicchisano, à 8h 15, 10h15 et 17 h ; départ de Bicchisano vers Argiusta, à 9h45, 11h30 et 17h40.

CINEMA

Pruplià

- La vie scolaire. Séances à 21 h 15 : jeudi 19 et mardi 24 septembre ; séance à 16 h 30 : samedi 21 septembre. - Once upon a time... in Hollywood. Séances à 21 h 15 : vendredi 20 et samedi 21 septembre. - Le roi Lion. Séance à 16 h 30 : dimanche 22 septembre.

ON EN PARLE PLACE PORTA

AG de Fas'Arte

Les activités de l'association Fas'Arte reprendront dès le 1^{er} octobre. Une assemblée générale exceptionnelle est programmée le 27 septembre à 18 h avec pour ordre du jour : le bilan d'activité et le bilan financier du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019. Il est rappelé que la cotisation à Fas'Arte est de 20 euros. Pour ceux qui ne l'ont pas encore réglée, vous pourrez le faire lors de l'AG du 27 septembre.

Élections au lycée

En vue des élections de parents d'élèves au conseil d'administration